



**eau
seine
NORMANDIE**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paris, le vendredi 28 février 2020

Communiqué de presse

Salon de l'agriculture : Les agences de l'eau reconnaissent la qualité environnementale des exploitations agricoles et les rémunèrent

Des agriculteurs et des représentants des collectivités locales des bassins Adour-Garonne et Seine-Normandie ont présenté à Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, les premiers résultats de l'expérimentation des **paiements pour services environnementaux**, qui bénéficient du soutien financier des agences de l'eau. Ce dispositif est l'une des mesures prévues par le plan biodiversité du 4 juillet 2018 et les assises de l'eau.

Pour Maxime Papon, exploitant agricole à Saint-Hilaire dans le Lot, « *c'est d'abord une reconnaissance de la qualité de notre travail et de notre contribution positive à la gestion et la préservation de l'environnement. A ce titre, je contribue à préserver la qualité des cours d'eau et de la biodiversité présente dans nos campagnes. De plus, cela permet de maintenir des zones de production de fourrage qui résistent mieux aux périodes de sécheresse et ce sera déterminant pour le maintien de notre activité à l'avenir avec les changements climatiques.* ».

Les **services environnementaux** correspondent à des actions ou des modes de gestion assurés par des acteurs qui **améliorent l'état de l'environnement ou maintiennent un très bon état de l'environnement**, en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes, et ainsi augmenter et garantir les « services écosystémiques » qu'ils rendent. Ils peuvent notamment contribuer à la protection des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité, la protection des pollinisateurs, le renforcement de la régulation des populations de ravageurs et parasites, la protection des sols par le développement de l'agriculture biologique, le maintien des prairies et remise en herbe, les couverts végétaux, les haies... C'est une politique novatrice attendue par les agriculteurs et les associations environnementales, issue des assises de l'eau et pilotée par la Ministre Emmanuelle Wargon. Cette expérimentation des PSE a vocation à être généralisée dans le cadre de la futur PAC.

Deux méthodes pour un même objectif : reconnaître une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires et qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques.

L'agence de l'eau Adour-Garonne a été la première agence de l'eau française à se lancer dès 2019 dans l'expérimentation, en partenariat avec les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, les services de l'Etat, les Chambres d'agriculture et les associations de protection de l'environnement et les collectivités locales sur 14 territoires. Un dispositif spécifique à son bassin a été construit ; il a permis d'attribuer 2,4 M€/an à 384 exploitations pour reconnaître les services de haute qualité rendus par ces exploitations sur près de 29 000 ha. et 6 000 km de haies et de lisères de bois.

L'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne depuis 2018, dans le cadre d'un projet expérimental franco-britannique « Interreg », des collectivités produisant de l'eau potable comme le SERPN (syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg dans l'Eure) ou le Syndicat Caux Central (Seine-Maritime) présents au salon de l'agriculture. Ces collectivités rémunèrent les agriculteurs qui parviennent à réduire les reliquats azotés sur leurs exploitations afin de réduire les concentrations en nitrates dans les eaux souterraines. L'agence de l'eau accompagne aussi Eau de Paris, avec un budget total de 47 ME d'aides aux agriculteurs sur une dizaine d'années.

Pour déployer plus largement le dispositif, l'agence de l'eau Seine-Normandie a lancé un appel à manifestation d'intérêt auquel 15 nouvelles collectivités se sont portées candidates. Il s'agira dans les prochains mois de construire avec elles, une démarche d'aides aux agriculteurs dont l'ambition sera à la hauteur des enjeux de leurs territoires. Pour cela, l'agence de l'eau travaille en partenariat avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) afin de déployer une logique commune dans le bassin Seine-Normandie.

Dans ces différents projets, l'évaluation du niveau des services rendus par les agriculteurs repose sur trois principaux critères :

- la présence de prairies et la longueur des rotations culturales ;
- la faible utilisation de pesticides et de fertilisants minéraux ;
- la préservation des haies, des bois et des zones humides.

A propos de l'agence de l'eau Adour-Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne est l'établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne qui couvre 1/5ème du territoire national dans le grand Sud-Ouest. La mission essentielle de l'agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 650 km. L'agence de l'eau Adour-Garonne, dont le siège est à Toulouse compte cinq implantations : Pau, Bordeaux, Brive, Rodez et Toulouse.

A propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, met en œuvre la politique du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, conformément à son programme « Eau & Climat » 2019-2024, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques, et la biodiversité, dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands couvre 1/5 du territoire national et concentre 18 millions d'habitants, 30% de la population métropolitaine. La région Ile-de-France concentre à elle seule 65% de la population de ce territoire ce qui induit une pression très forte sur la Seine. 58% de la superficie du bassin est dédiée à l'agriculture.

www.eau-seine-normandie.fr.

compte twitter : @Seine_normandie

Contacts Presse :

Catherine BELAVAL, agence de l'eau Adour-Garonne – 06 08 73 64 03 – catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr

Marie-Anne PETIT, agence de l'eau Seine-Normandie – 06 61 58 91 74 – petit.marie-anne@aesn.fr